

L'actu du jour

Bureaux de vote, mode d'emploi

Dimanche 23 avril, à 8 h, les bureaux de vote ouvriront leurs portes pour accueillir les électeurs. L'organisation du vote et son déroulement suivent des règles très précises. Les p'tits journalistes de *franceinfo junior* ont interrogé une spécialiste de la question, Nathalie Loiseau, pour en savoir plus.



© selimaksan / iStockphoto

En France, le code électoral définit les règles qu'il faut appliquer lors d'une élection. Tous les bureaux de vote sont soumis à ce règlement. Qu'est-ce qui est interdit lorsqu'on vote, et qu'a-t-on le droit de faire ?

Interdit

- **De choisir son bureau de vote.** Chaque électeur est inscrit dans un bureau de vote en particulier, et il ne peut voter que dans ce bureau-là.
- **De parler de politique dans un bureau de vote,** car les conversations pourraient influencer le choix des électeurs.
- **De porter un masque.** Il est interdit de cacher son visage. Le président du bureau doit reconnaître le visage de l'électeur pour vérifier son identité (que c'est bien la bonne personne en regardant sa photo sur un document d'identité).
- **De ne prendre qu'un seul bulletin** avant d'entrer dans l'isoloir ; sinon, tout le monde peut savoir pour qui on vote !
- **D'apporter sa propre enveloppe :** pour le vote, on utilise des enveloppes spéciales, fournies par l'État.

Permis

- **D'être accompagné** quand on souffre d'un handicap, par exemple si on ne peut pas mettre le bulletin dans l'enveloppe ou dans l'urne tout seul.
- **De voter pour quelqu'un d'autre** : pour cela, il faut avoir une procuration, c'est-à-dire un document dans lequel la personne nous autorise à voter à sa place.
- **De voter pour la présidentielle quand on habite dans un autre pays** que la France : les citoyens français qui vivent à l'étranger peuvent voter dans des bureaux de vote installés dans une ambassade ou dans un consulat.
- **De porter un jogging**, une robe à paillettes ou des tongs : pour voter, on peut s'habiller comme on veut, sauf si on porte un vêtement sur lequel est noté un message politique.
- **D'assister au dépouillement du vote** : les électeurs d'un bureau de vote peuvent regarder ou participer à l'ouverture des bulletins, et au comptage des voix de chaque candidat.

Dimanche 23 avril, des millions d'électeurs vont passer dans « l'isoloir ». Mais à quoi sert cette drôle de cabine ? 1jour1actu t'explique en vidéo ce qui se passe derrière le rideau de l'isoloir.

Qui décide du jour du vote ? Où est-ce qu'on vote ? Comment fait-on pour voter ?

Cette semaine, les p'tits journalistes de franceinfo junior ont plein de questions à poser à l'invitée de l'émission, Nathalie Loiseau, directrice de l'École nationale d'administration (ENA)



À découvrir dans le N° 150 de ton journal : dossier spécial « L'info en grand » sur l'organisation d'un bureau de vote !



ON VOTE POUR L'ÉLECTION PRÉSIDENTIELLE :

- **Tous les 5 ans**
On appelle « quinquennat » la mission confiée au président. Ce terme vient des mots latins *quinque* et *annus* qui signifient « 5 » et « année ».
- **Parmi plusieurs candidats**
Cette année, ils sont 11 : 2 femmes et 9 hommes se présentent.
- **Au suffrage universel direct**
Les électeurs choisissent directement le Président.

POUR VOTER, IL FAUT :

- avoir la **nationalité française** ;
- avoir **18 ans** ;
- être en possession de **ses droits civiques** (certains prisonniers n'ont pas le droit de voter) ;
- être inscrit sur les **listes électorales** ;
- en cas d'absence le jour du vote, on peut voter par **« procuration »** en autorisant une personne de confiance à le faire à notre place.

EST-ON OBLIGÉ DE VOTER ?

- **Non.** En France, la loi n'oblige personne à aller voter. Dans certains pays, il est obligatoire.
- Le vote est considéré comme un **droit précieux**. Il n'existe pas dans tous les pays du monde.

QUE SE PASSE-T-IL SI ON NE VA PAS VOTER ?

On dit que l'on s'abstient : soit par **désintérêt** pour la politique, soit par **difficulté à faire son choix**.

ET SI ON NE MET RIEN DANS L'ENVELOPPE ?

- Le vote est considéré comme **« blanc »**. On peut aussi utiliser un bulletin blanc. Cela signifie qu'aucun candidat ne correspond à nos idées. Les votes blancs seront comptés, mais ils n'influenceront pas les résultats.
- On peut aussi voter **« nul »** en rayant un nom ou en déchirant un bulletin. Une fois ouvertes, ces enveloppes partent à la poubelle. Ces votes ne sont pas comptés.

Pousse la porte du bureau de vote...

1jour1actu te fait découvrir l'organisation d'un bureau de vote... qui a souvent pour cadre une salle de classe !

1 OÙ VOTE-T-ON ?
Les bureaux de vote sont installés dans des lieux publics assez grands (mairies, écoles ou collèges), car un bureau peut accueillir jusqu'à 1 000 électeurs. Chaque électeur a un numéro de bureau de vote noté sur sa carte électorale.

2 QUAND VOTE-T-ON ?
Pour cette élection, on va voter le 23 avril, puis le 7 mai pour le second tour. De 8 h à 19 h, et jusqu'à 20 h dans certaines villes.

3 QUI PEUT ENTRER DANS LE BUREAU DE VOTE ?
En principe, seuls les électeurs peuvent pénétrer dans le bureau de vote. Mais les enfants sont souvent autorisés à accompagner leurs parents. À l'entrée, les électeurs montrent une **pièce d'identité** et peuvent présenter leur **carte d'électeur** pour voter.

4 COMBIEN DE BULLETINS DOIT-ON PRENDRE ?
Sur une table, les enveloppes et les bulletins sont alignés : il y a un tas de bulletins pour chaque candidat. Les électeurs doivent prendre au moins **1 enveloppe et 2 bulletins**.

5 POURQUOI SE CACHE-T-ON QUAND ON VOTE ?
C'est dans l'**isoloir** que les électeurs glissent le bulletin de leur choix dans l'enveloppe. Le passage dans l'isoloir est **obligatoire** car il **garantit le secret du vote**. Chacun est ainsi libre de voter sans être influencé.

6 OÙ GLISSE-T-ON SON ENVELOPPE ?
À la table de vote, les électeurs montrent à nouveau leur pièce d'identité et **glissent leur enveloppe dans l'urne**. C'est le président du bureau qui actionne l'ouverture de l'urne et annonce **« A voté »**. Les électeurs **signent sur un registre**. Leur carte d'électeur peut alors être tamponnée.

QUI SURVEILLE LE VOTE ?
Dans chaque bureau de vote, il y a un président et au moins 2 assistants appelés **assesseurs**.
★ *À l'approche du mardi 23 avril, on repartagera dans les coulisses d'un bureau de vote sur 1jour1actu.com*

LE DÉPOUILLEMENT
C'est le **moment où les enveloppes sont comptées et ouvertes** : une personne lit à haute voix le nom du candidat figurant sur le bulletin. **Et au moins 2 autres personnes le notent sur des registres officiels**. C'est un moment important qui doit être contrôlé pour ne pas qu'il y ait d'erreur ou de triche !

ET APRÈS ?
Si un candidat obtient plus de la moitié des voix, **il est élu dès le 1^{er} tour ; mais cela n'est jamais arrivé** ! Seuls les 2 candidats ayant obtenu le plus de voix au 1^{er} tour participent au second tour. Celui qui aura alors le plus de voix deviendra président de la République.

© 2017 Milan /

1jour1actu / Guillaumit

Rendez-vous mardi 25 avril sur 1jour1actu.com avec un nouveau reportage... dans les coulisses d'un bureau de vote.

[Consulter cet article sur le site 1jour1actu.com](http://1jour1actu.com)